

Décret

Générale

colonial

Décret n° 26 Le décret portant modification à la loi du 29 juillet 1881 modifiée par la loi du 29 mai 1941

n° 26 Le

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 juillet 1941

Numéro JO
n° 537 du 31/08/1941

Date du numéro
31 août 1941

VISAS

Nous, Maréchal de France, Chef de l'Etat Français, Le Conseil des Ministres entendu

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — En ce qui concerne les colonies et territoires sous mandat relevant du Secrétariat d'Etat aux colonies, il est ajouté à l'article 26 de la loi du 29 juillet 1881, modifié par la loi du 29 mai 1941, un alinéa 2 ainsi Conçu : & Sera punie des mêmes peines l'offense par vestes envers le Chef de l'Etat, lorsqu'elle aura été commise publiquement, Art. 2, — Le présent décret sera publié au Journal officiel et exécuté comme loi d'Etat

.PH. PÉTAIN Par le Maréchal de France
Chef de l'Etat français Le Garde des sceaux. Ministre Secrétaire d'Etat à la justice
Joseph BARTHÉLÉMY Le Contre-Amiral
Secrétaire d'Etat aux colonies.

PLATON